

Pays	Sénégal
Nom de la zone	ZFID (Mbao)
Indicateurs clés	
Dynamique de développement	Faible
Caractéristiques générales	
Degré d'opérationnalité de la zone	Opérationnelle
Date de création (texte de loi)	1974
Adresse postale	Mbao (15 km de Dakar)
Adresse internet	
Adresse mail	
Téléphone	
Contact	
Nature de la zone franche	Zone franche industrielle
Gouvernance, financement	
Organisme de tutelle	
Organisme gestionnaire	
Origine et montant des financements	
Caractéristiques physiques	
Surface	650 ha
Autres caractéristiques spécifiques	
Projets d'extention (préciser l'année)	Aucun
Conditions d'accès	
Port maritime le plus proche	Dakar
Temps de transport routier vers le port maritime le plus proche	
Temps d'accès à l'aéroport international le plus proche	
Activités	
Objectifs définis au départ	
Spécialisation sectorielle de la zone	Aucune
Principales activités des entreprises de la zone	Chaussure, cheveux synthétiques, conditionnement du sucre, cuir, piles sèches, pneus pour cycles
Nombre d'entreprises implantées dans la zone	15 entreprises (dont une seule délocalisation, dans le domaine de la chaussure pour enfants). Environ 180 entreprises étaient concernées en 2008, soit environ 8 000 employés.
Nombre d'entreprises étrangères implantées	
Noms et domaines d'activité des entreprises étrangères implantées	
Nombre d'emplois permanents (2015)	900
CA des exportations de la zone (préciser l'année)	
% de la zone dans les exportations industrielles du pays	

Conditions d'installation, fiscalité	
Conditions à remplir par les entreprises	<p>Depuis 1996, aucune nouvelle entreprise ne peut s'installer dans la zone.</p> <p>Les Entreprises Franches d'Exportation doivent justifier d'un potentiel à l'exportation de 80 % au moins de leur chiffre d'affaires. Des entreprises déjà en activité au Sénégal peuvent changer de statut à condition de répondre aux exigences attendues.</p> <p>Le statut de l'Entreprise Franche d'Exportation est accordé aux entreprises industrielles agricoles ou de téléservices installées sur le territoire douanier sénégalais et qui destinent la totalité de leur production de biens ou services à l'exportation.</p>
Conditions fiscales accordées aux entreprises	Les 14 entreprises déjà présentes à Mbao ont vu proroger leurs avantages jusqu'en 2016. Depuis 1996 (décret n° 96-869.
Impôt sur les dividendes	
Impôt sur les sociétés	Les entreprises exportatrices (80 % au moins de leur chiffre d'affaires) peuvent bénéficier du statut d'Entreprises Franches d'Exportation (EFE) qui prévoit une imposition sur les sociétés de 15 % (contre 25 % en régime commun) pendant 25 ans et renouvelable.
Taxe professionnelle (préciser l'assiette: chiffre d'affaires ou valeur locative des immeubles)	
Taxe sur les salaires	
TVA	
Taxe professionnelle	
Taxe foncière	
Droits de douane	Les entreprises exportatrices (80 % au moins de leur chiffre d'affaires) peuvent bénéficier du statut d'Entreprises Franches d'Exportation qui prévoit la franchise de douane à l'import et à l'export.
Autres avantages accordés aux entreprises de la zone (prix de l'électricité,...)	